

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/2024

«Travaux de protection du littoral allant de Gammarth à Carthage contre l'érosion côtière»

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral lance le présent appel d'offres relatif à la réalisation de «Travaux de protection du littoral allant de Gammarth à Carthage contre l'érosion côtière».

1. FINANCEMENT

L'état Tunisien a bénéficié d'un crédit du Fond Saoudien de Développement N° 523/20 pour financer la réalisation des «Travaux de protection du littoral allant de Gammarth à Carthage contre l'érosion côtière». Ce montant du prêt est décaissé pour couvrir les paiements résultant de l'achèvement des travaux, sans tenir compte de la TVA imputée au budget de l'Etat.

2. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral lance le présent appel d'offres relatif à la réalisation de «Travaux de protection du littoral allant de Gammarth à Carthage contre l'érosion côtière».

3. SOUMISSIONNAIRES ADMIS A CONCOURIR

La participation à cet appel d'offres est ouverte aux entreprises tunisiennes ou entreprises internationales ou groupement d'entreprises tunisiennes ou groupement d'entreprises internationales ou groupement d'entreprises tunisiennes/internationale ou groupement d'entreprises internationale/tunisienne, selon les conditions suivantes :

- Entreprises tunisiennes agréées pour les Travaux Maritimes catégorie 5 (TM5) ou groupements d'entreprises agréées pour les Travaux Maritimes dont le chef de file est de catégorie TM5 ;
- entreprises internationales ou groupement d'entreprises internationales ou groupement d'entreprises tunisiennes/internationale ou groupement d'entreprises internationale/tunisiennes spécialisées dans les travaux maritimes de même catégorie pouvant justifier des documents authentiques (cartes grises ou contrat de vente pour matériels roulant, contrat de propriété ou de location pour le siège social ou/et parc, contrat de travail ou autres) de la capacité équivalente de répondre aux critères d'attribution de l'agrément demandé (TM5 minimum);
- En cas de groupement d'entreprises saoudiennes et tunisiennes, un taux préférentiel de 10% lui sera accordé, à condition que :

- ✓ l'entreprise tunisienne doit être agréée pour les Travaux Maritimes catégorie 5,
- ✓ l'entreprise saoudienne doit être spécialisée dans les travaux maritimes de même catégorie et être représentée en Tunisie (la société s'engage au sein de l'acte de groupement à établir une représentation en Tunisie),
- ✓ le groupement doit être équilibré en termes d'engagement de chaque entreprise.

4. RETRAIT DU DAO

Le retrait du DAO peut se faire :

- Directement de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) à l'adresse suivante : 02, rue Mohamed Rachid Ridha, 1002-Tunis le belvédère.
- Télécharger le DAO gratuitement à partir du site : www.tuneps.tn ou sur demande à l'adresse email suivante : m.ketata@apal.nat.tn / mounaketata@gmail.com
Numéro de tél : 0021671906577
Numéro de fax : 0021671908460

5. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le cautionnement provisoire est de l'ordre de 700.000 DT.

6. CONSISTANCE DU DAO

Chaque soumission doit être présentée conformément au Conditions d'Appel d'Offres du cahier des charges et comme précisé dans l'article 10 du CAO.

Le dossier d'Appel d'Offres contient :

- Cautionnement provisoire.
- Pièces administratives.
- Offre technique.
- Offre financière.

7. REMISE DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs offres selon la procédure matérielle ou el ligne :

7.1. Procédure matérielle :

Les offres techniques et financières sont placées dans deux enveloppes séparées et fermées portant, respectivement, les indications «Offre Technique» et «Offre financière». Ces deux enveloppes ainsi que les pièces administratives et le cautionnement provisoire sont placés dans une enveloppe unique portant la mention :

Ne pas ouvrir –AO N°05/2024-
« Travaux de protection du littoral allant de Gammarth à Carthage contre l'érosion côtière »
Directeur général de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
02, rue Mohamed Rachid Ridha, 1002-Tunis Le belvédère.

Toute offre ne comportant pas le cautionnement provisoire ou portant des indications sur l'offre financière inscrites à l'extérieur de l'enveloppe de l'offre financière sera rejeté.

Les offres doivent être présentées conformément aux Conditions d'Appel D'offres (article 10 du CAO). Les offres sont remises par rapide poste au lieu et date et heure indiqués dans l'avis de l'appel d'offres ou remise directement au bureau d'ordre de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral contre un accusé de réception.

7.2. Procédure en ligne « Tunepts »

L'envoi des offres techniques et financières se fait à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS (www.tunepts.tn). Quant à la caution provisoire et l'extrait du registre de commerce (pour les entreprises tunisiennes), son envoi se fera au plus tard le **20/11/2024 à 10h00**, au bureau d'ordre de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral contre un accusé de réception, portant la mention :

**Ne pas ouvrir –AO N°05/2024-
« Travaux de protection du littoral allant de Gammarth à Carthage contre l'érosion
côtère »
Directeur général de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
02, rue Mohamed Rachid Ridha, 1002-Tunis Le belvédère.**

8. DELAI DE REMISE DES OFFRES

La date limite d'acceptation des offres est fixée au **20/11/2024 à 10h00**. Le cachet du bureau d'ordre central de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral fait foi pour la participation à travers la procédure physique. La participation à travers la procédure en ligne TUNEPS fermera automatiquement le même jour et à la même heure.

9. OUVERTURE DES OFFRES

La séance publique d'ouverture des plis aura lieu le même jour à **10h15** au siège de l'APAL en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants officiels (munis obligatoirement d'une procuration).

10. VALIDITE DES OFFRES ET DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres doivent rester valables durant cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.